

DÉPARTEMENT
Du Gard

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE

Élection du Président et des
Vice-Présidents

ARRONDISSEMENT
Du Vigan

Communauté de communes du Piémont Cévenol

Effectif du conseil
56 membres

PROCÈS-VERBAL
DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES
VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, en application des dispositions du chapitre II du Titre II du Livre 1^{er} de la deuxième partie relatives aux maires et aux adjoints par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants :

M. TRINQUIER Gilles	M. METGE Alain	M.GAUBIAC Laurent
M. CAHU Robert	M.CRUVEILLER Fabien	M. PINCHARD Philippe
M.ROUDIL Joël	M. FURESTIER David	M. MENVIEL Rémy
M. DAUTHEVILLE Jacques	M. JEAN Lionel	M. DELORME Jean-Martin
M. CONDOMINES Robert	M. MARTIN Laurent	M. SIPEIRE Jacky
M. LAGARDE Jean-Louis	M. CAUVIN Bernard	Mme SEGURA Delphine
M. VIALA Christian	M. BUCHOU Serge	M. CASTELLVI Jean-Marie
M. TORTOSA Bruno	M. CASTANON Philippe	M. CAZALIS Sébastien
M. FOUGAIROLLE Michel	M. SEMENOFF Serge	M. GRAS Guillaume
Mme BRUNEL Isabelle	M. CATHALA Serge	M. CHALIER Rémi
M. DREVON Nicolas	Mme GOMEZ Magdalena	Mme LE ROUX Laetitia
M. MOH Cyril	M. BARON Jérôme	M. SALA Michel
M. ALLEN Cédric	M. BERTO Stéphan	Mme ENJOLRAS Nelly
M. GOURDIN Roland	Mme COSTA PORTA-JACQUET Arlette	M. MARTINEZ Aurélien
Mme MEUNIER Hélène	Mme REMILLY Christine	M. WITSCHGER Olivier
M. DOMINICUS Romain	M. MAZURIC Pierre	Mme LEFORT Véronique
Mme AGNIEL Virginie	M. GAILLARD Olivier	M. MARION Cédric
Mme OCHRYMCZUK Anny	Mme LAURENT Stephanie	M. MONEL José

Pouvoirs : M. FIORENZANO Johan à M. DREVON Nicolas
M. SOULIER Cyril à M. TRINQUIER Gilles
Mme MEUNIER Hélène à M. WITSCHGER Olivier (à partir de la 4^{ème} vice-présidence)
M. SALA Michel à M. CRUVEILLER Fabien (à partir de la 7^{ème} vice-présidence)

1. Installation des conseillers communautaires) ¹

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CRUVEILLER Fabien, président (en application de l'article L. 2122-17 ou L. 2122-8 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M.MARTINEZ Aurélien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

M. CAHU Robert conseiller le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie ².

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le **président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire**. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Mme SEGURA Delphine et M. FURESTIER David



¹ Ce paragraphe sera supprimé lorsque l'élection du président et des vice-présidents a lieu en cours de mandature.

² Majorité des membres en exercice du conseil syndical (ou communautaire) ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président de la séance qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 51 _____
- f. Majorité absolue ³ 26 _____

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CRUVEILLER Fabien.....	51	Cinquante et un

2.5. Proclamation de l'élection du président

M. CRUVEILLER Fabien a été proclamé **président** et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. CRUVEILLER Fabien élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le groupement doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, sans qu'il puisse excéder le nombre de 15 vice-présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 12 le nombre des vice-présidents du groupement.

3.1. Election du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 3 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 52 _____
- f. Majorité absolue 27 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTO Stéphan.....	52	Cinquante deux

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M.BERTO Stephan a été proclamé **premier vice-président** et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 12 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 43 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DREVON Nicolas	43	Quarante trois

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2026

³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié plus un des suffrages exprimés.

3.2.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. DREVON Nicolas a été proclamé **deuxième vice-président** et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 5 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 51 _____
- f. Majorité absolue 26 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AGNIEL Virginie	51	Cinquante et un

3.3.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme AGNIEL Virginie a été proclamée **troisième vice-présidente** et immédiatement installée.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 2 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 54 _____
- f. Majorité absolue 28 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAUVIN Bernard	26	Vingt six
GAUBIAC Laurent	28	Vingt huit

3.4.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. GAUBIAC Laurent a été proclamé **quatrième vice-président** et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 9 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 45 _____
- f. Majorité absolue 23 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MOH Cyril	45	Quarante cinq

3.5.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. MOH Cyril a été proclamé **cinquième vice-président** et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 12 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 42 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTINEZ Aurélien	42	Quarante deux



3.6.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M.MARTINEZ Aurélien a été proclamé **sixième vice-président** et immédiatement installé.

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 7 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 48 _____
- f. Majorité absolue 25 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LAURENT Stéphanie	48	Quarante huit

3.7.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Mme LAURENT Stéphanie a été proclamée **septième vice-présidente** et immédiatement installée.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 11 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 43 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Laurent.....	43	Quarante trois

3.8.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. MARTIN Laurent a été proclamé **huitième vice-président** et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 8 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 47 _____
- f. Majorité absolue 24 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEAN Lionel.....	47	Quarante sept

3.9.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. JEAN Lionel a été proclamé **neuvième vice-président** et immédiatement installé.

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 11 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 43 _____
- f. Majorité absolue 22 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CASTANON Philippe.....	43	Quarante trois

3.10.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. CASTANON Philippe a été proclamé **dixième vice-président** et immédiatement installé.



3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....2 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 1 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 53 _____
- f. Majorité absolue 27 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROUDIL Joël	16	Seize
SEGURA Delphine	37	Trente sept

3.11.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M.SEGURA Delphine a été proclamée **onzième vice-présidente** et immédiatement installée.

3.12. Élection du deuxième vice-président

3.12.1. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 56 _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 56 _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral).....10 _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....0 _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]46 _____
- f. Majorité absolue24 _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CONDOMINES Robert.....	46	Quarante six.....

3.12.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. CONDOMINES Robert a été proclamé **douzième vice-président** et immédiatement installé.

